

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le 20 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE Laurent BROCHET Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean LOCATELLI, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires et membres suppléants** Olivier REILER, Bernard TENAILLON.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Claude BRUCKERT, Bernard CERF, Christine DEL PIE, Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Emmanuelle PY.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Bernard CERF à Bernard TENAILLON, Patrice DUMORTIER à Olivier REILLER, Gérard FESSELET à Jean-Louis HOTTLET, Daniel FRERY à Roger SCHERRER, Fatima KHELIFI à André HELLE, Marie-Lise LHOMET à Cédric PERRIN, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Thierry MARCJAN à Pierre OSER, Emmanuelle PY à Laurent BROCHET.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 10 décembre	Le 10 décembre	En exercice	41
		Présents	28
		Votants	38

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Josette BESSE est désignée.

2018-09-24 Zone d'activité du Technoparc – Vente de foncier

Rapporteur : Christian RAYOT

La Communauté de Communes du Sud Territoire a été sollicitée par M. LAQUET dirigeant actuel de l'entreprise BC EXPRESS basée à Delle sur la zone d'activité du Technoparc dans le cadre d'un nouveau projet porté par ce dernier ou toute personne morale de droit privé. Il souhaite acquérir une parcelle de terrain qui se trouve être contiguë à sa propriété actuelle. La superficie de foncier dont M. LAQUET (ou toute personne morale de droit privé) se porte acquéreur est de 10 000 m² environ (1 ha) à détacher de la parcelle actuelle « BOTENIE » cadastrée section BO N° 104 d'une contenance totale de 5 ha 26 a 48 ca.

Après négociation avec le dirigeant et avis des Domaines le prix de cession est fixé à vingt-quatre euros (24 €) le mètre carré et la surface définitive du foncier à vendre sera connue après établissement du document d'arpentage par le géomètre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider le prix de cession de la parcelle à vingt-quatre euros (24 €) HT/m2 conformément à l'avis des Domaines hors frais notariés au bénéfice de Monsieur LAQUET ou de toute personne morale de droit privé,
- d'autoriser le Président à négocier et à signer tout document relatif à cette prise de décision.

*Annexes : Plan de zone avec localisation de la parcelle.
Avis des Domaines.*

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 10 JAN. 2019

Le Président,

Le Président,

